

Droit de réponse à l'article diffamatoire à mon égard paru sur le site du Nouvel Observateur

écrit par Christine Tasin | 16 mai 2013



J'ai posté hier soir, en trois parties (les commentaires étant limités à 1500 caractères) le [droit de réponse](#) suivant. Mes trois commentaires sont apparus en ligne immédiatement (voir capture d'écran du troisième ci-dessous) et seuls les deux premiers sont encore visibles ce matin, il manque donc la conclusion.

Droit de réponse

J'ai pris contact avec mon avocat dès que j'ai eu connaissance de l'article de M. Weil-Reynal qui me met en cause et contient même un passage diffamatoire à mon égard, reproduit ci-après. Nous avons convenu ensemble que dans un premier temps je me contenterais d'un droit de réponse, qui en l'occurrence doit s'exprimer sous forme de commentaire à la suite de l'article puisque la possibilité en est donnée par le site. Au cas où il ne serait pas publié, ou s'il était retiré avant que l'article lui-même le soit, nous agirions par voie légale.

Diffamation ? Elle consiste dans le passage suivant de l'article de M. Weil-Reynal :

Et si les musulmans ne se soumettent pas ? Pas de faiblesse ! "Il faudra faire savoir que l'armée, dépêchée à chaque menace, n'hésitera pas à tirer dans le tas. C'est terrible, mais il n'y aura pas d'autre solution pour calmer le jeu et imposer notre loi". Oui, "tirer dans le tas", vous avez bien lu. Le passage entre guillemets, effectivement tiré de mon article mais soigneusement extrait de son contexte, prend ainsi un sens évidemment différent de celui que je lui donnais.

Voici le paragraphe complet tel que je l'ai écrit : « *Bien sûr, il y aura contestations, émeutes et même menaces terroristes. Le pouvoir y mettra fin grâce à sa détermination sans faille, et, s'il faut sacrifier quelques extrémistes pour redonner à 65 millions d'habitants paix et protection, il faudra faire savoir que l'armée, dépêchée à chaque menace, n'hésitera pas à tirer dans le tas. C'est terrible, mais il n'y aura pas d'autre solution pour calmer le jeu et imposer notre loi.* » Toute personne sachant lire et un tant soit peu honnête peut faire la différence entre les deux citations. M. Weil-Reynal me fait dire que je veux faire tirer sur les musulmans « qui ne se soumettent pas » quand je dis que l'armée interviendrait pour répondre aux émeutes et au terrorisme qui pourraient succéder à une interdiction de l'islam. Dois-je rappeler que lors des émeutes de 2005, des syndicalistes policiers ont réclamé l'intervention de l'armée ? Dois-je rappeler que c'est une sénatrice socialiste, Samia Ghali qui plus récemment demandait la même chose pour lutter contre l'insécurité à Marseille ? M. Weill-Reynal n'en a cure : dans sa vision fantasmagorique de l'islamophobie, contestation de l'islam égale racisme, égale extrême droite. Et les « fachos » se combattent par tous moyens, même à coup de citations tronquées.

Le reste de son article est à l'avenant. Il réclame des poursuites judiciaires à l'égard de ceux qui écrivent contre

l'islam. M. Weill-Reynal se trompe de lieu et d'époque. Le fascisme s'est écroulé en 1945, et le communisme en 1989.

Christine Tassin